

emplois par programme agréé n'est pas trop brillant, à l'analyse. Si nous examinons de près le programme, nous constatons rapidement que les emplois créés par demande approuvée sont, en moyenne, moins nombreux dans la région atlantique où le taux du chômage est le plus élevé. Par contre, l'Ontario où le chômage a été de tous temps à la baisse, compte en moyenne le nombre le plus élevé de nouveaux emplois par demande approuvée. La moyenne est aussi élevée dans la province de Québec. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est là l'indice d'une sérieuse lacune dans le programme actuel. Même exclusion faite de l'amendement, on ne peut s'empêcher de douter au moins qu'un tel programme ne parvienne pas à s'acquitter de la tâche que le Parlement lui a confié: créer de nouveaux emplois.

Examinons les statistiques d'autres régions au pays. Je le répète, sur le plan national, 42 emplois ont été créés en moyenne par demande approuvée. Commençons par Terre-Neuve, qui accuse le taux de chômage le plus élevé au pays et qui d'habitude a cette unique distinction. Pendant la période allant de septembre à la fin de novembre 1970, pour chaque demande approuvée à Terre-Neuve, trois emplois ont été créés. La moyenne est un peu plus élevée dans les provinces continentales du Canada. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la moyenne a été de 26; en Nouvelle-Écosse, de 20 et au Nouveau-Brunswick, de 19. Quant au Québec, 60 emplois y ont été créés pour chaque demande en vertu du programme. En Ontario, ce nombre passe à 77. Il diminue à mesure que nous allons vers l'Ouest. Au Manitoba, il est de 14, en Saskatchewan, de 53; en Alberta, de 42; en Colombie-Britannique, de 12. La Colombie-Britannique accuse un taux très élevé de chômage. Je crois qu'il est plus élevé dans une seule autre province.

● (3.50 p.m.)

Le nombre d'emplois créés par demande aux termes de ce programme est le plus bas dans les régions qui en ont le plus besoin et le plus haut dans les régions qui en ont le moins besoin. Cela n'est pas logique. Ce programme ne réalise pas sa fin. L'objectif du programme était de créer des emplois dans les régions désavantagées du pays où le chômage est traditionnellement élevé, et c'est là que le programme est le moins efficace. Nous avons été encouragés quand le sous-ministre a admis que le Conseil consultatif de l'Atlantique avait entrepris une étude pour déterminer pourquoi le programme n'avait pas été efficace dans la province de Terre-Neuve. Le nouveau service créé, comme l'indique le pourcentage du total des demandes, révèle que la région atlantique est bien au-dessous de la moyenne nationale. Réciproquement, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario sont au-dessus de la moyenne nationale. Cela indique que ce programme n'a pas su créer de nouveaux emplois dans les régions défavorisées. Dans sa forme actuelle, le programme a une efficacité limitée, surtout dans les provinces atlantiques.

L'amendement dont nous sommes saisis fera peu pour remédier à cette lacune grave. Il fournira un stimulant additionnel aux provinces atlantiques afin de compenser le stimulant fourni à Montréal. Les provinces atlantiques verront leurs stimulants accrus d'autant. Les meilleurs témoignages présentés au comité indiquaient sans équivo-

[M. McGrath.]

que que cela n'était pas pour nuire à la désignation de Montréal. Les représentants du Conseil économique des provinces atlantiques ont prouvé ce point.

Le professeur Brewis, qu'on a déjà cité dans ce débat, a témoigné de façon claire et précise en ce sens. Le professeur Smith, président du comité consultatif de l'Atlantique, a été moins précis dans son témoignage devant le comité. Cependant, il a dit qu'avant qu'un programme d'expansion régionale puisse se révéler efficace dans notre pays, l'économie nationale devait être forte. Si notre économie n'est pas solide, le gouvernement devra renoncer à l'expansion régionale à laquelle il procède actuellement. Il devra concentrer ses efforts sur le redressement de l'économie en créant des emplois dans les régions très industrialisées où règne un taux élevé de chômage. C'est précisément ce que le gouvernement a fait. Il n'a pas maintenant de politique de développement régional.

Le gouvernement a fait de l'expansion économique régionale l'arme de combat contre les difficultés cycliques qu'éprouve le centre du Canada. De la sorte, il a affaibli le bill à tel point qu'il devient pratiquement inutile pour les provinces de l'Atlantique. C'est regrettable, monsieur l'Orateur, parce que le besoin y est très grand. On prévoit que le taux de chômage dans la région atlantique dépassera cette année 15 p. 100. Il dépasse déjà 10 p. 100 à Terre-Neuve, et Dieu sait quel niveau il aura atteint avant la fin de l'hiver. Je signale ces statistiques au ministre, car ce sont elles qui nous préoccupent, compte tenu de la forme actuelle de cette mesure législative. Nous ne sommes pas rassurés par le témoignage du professeur Brewis. Le programme est notre seul espoir. Nous devons essayer d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous croyons que le gouvernement a commis une grave erreur de jugement en recourant au programme de subventions au développement régional pour combattre le chômage dangereusement élevé à Montréal. Nous acceptons la décision gouvernementale parce que nous nous inquiétons de ce qui s'est passé à Montréal. Nous avons voulu souligner l'erreur de tactique du gouvernement. Nous avons essayé d'améliorer le bill. Nous espérons qu'il atténuera dans une certaine mesure les graves difficultés qui sévissent à Montréal.

Le ministre n'a pas répondu de façon satisfaisante à la question que le comité lui a posée. Pourquoi n'a-t-il pas tiré parti du bill sur l'organisation du gouvernement? Il aurait pu utiliser les dispositions de ce bill pour remédier à la situation. Le chômage est aussi très élevé à Vancouver. Alors, pourquoi ne pas désigner Vancouver? Le ministre aurait pu instituer d'urgence un programme de construction, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, pour combattre le chômage à Montréal. Ainsi on aurait créé des logements dans une région qui compte un nombre disproportionné de maisons déficientes. La mesure aurait atteint deux buts: la construction d'habitations et la stimulation de l'emploi. Elle aurait fourni des emplois dont la nécessité est impérieuse, tout en répondant à des besoins sociaux. Cependant, le ministre n'a pas choisi cette voie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre va maintenant...

M. MacEachen: Puis-je demander que la Chambre envisage de siéger jusqu'à 6 heures au besoin s'ajourne